



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
23 juillet 2007
Français
Original : anglais

Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Point 64 b) de l'ordre du jour provisoire*

Développement social : développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille

Conseil économique et social

Session de fond de 2007

Point 14 b) de l'ordre du jour

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme : développement social

Objectifs et cibles pour le suivi de l'évolution des jeunes dans l'économie mondiale

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

Additif au rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (A/62/61-E/2007/7), le présent rapport est soumis conformément à la résolution 45/2 de la Commission du développement social; il décrit les objectifs et cibles proposés pour le suivi de l'évolution des jeunes face à la mondialisation et sur les plans de la pauvreté et de la faim, de l'éducation et de l'emploi et explique les critères qui ont guidé le choix de ces objectifs et cibles.

* A/62/150.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 45/2, la Commission du développement social a prié le Secrétaire général de recenser, en consultation avec les organisations, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, les buts et objectifs liés au thème « Les jeunes et l'économie mondiale » du Programme d'action mondial pour la jeunesse, et de présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session un additif à son rapport sur la suite donnée au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà.

2. Pour aider à l'élaboration du présent rapport, la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales a organisé, les 30 et 31 mai 2007 à New York, une réunion interinstitutions sur la question des objectifs et cibles proposés pour le suivi de l'évolution des jeunes dans l'économie mondiale, à laquelle ont participé des experts de divers organismes des Nations Unies, des universitaires et des représentants d'organisations de jeunes.

3. Le présent rapport est fondé sur les conclusions de cette réunion interinstitutions d'experts. Il porte sur les domaines prioritaires du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 qui sont inscrits sous le thème « Les jeunes et l'économie mondiale », à savoir la mondialisation, la faim et la pauvreté, l'éducation et l'emploi, et énonce les objectifs et cibles à atteindre dans ces domaines. Des mesures sont recommandées dans la dernière partie du rapport.

II. Suivi de l'évolution des jeunes dans l'économie mondiale

A. Nécessité de fixer des objectifs et cibles relatifs aux jeunes

4. L'action en faveur des jeunes a trouvé un nouvel élan avec l'adoption du Programme d'action mondial pour la jeunesse en 1995. Par cette initiative inédite, la communauté internationale reconnaît l'importance des jeunes en tant que ressource humaine majeure et moteur du changement social et du développement économique ainsi que la nécessité de s'attaquer aux problèmes qui les empêchent de se réaliser. Le Programme d'action mondial pour la jeunesse indique les principes de base et donne des directives concrètes applicables à toute action nationale et internationale visant à améliorer la vie des jeunes dans le monde entier. Des initiatives régionales récentes, comme la Charte africaine de la jeunesse, le Pacte européen de la jeunesse et la Convention ibéro-américaine sur les droits des jeunes, ont donné un nouvel élan à l'action en faveur de la jeunesse. Toutefois, si le Programme d'action mondial pour la jeunesse et ces initiatives régionales ont contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques nationales en faveur des jeunes, ils n'indiquent pas comment évaluer les progrès accomplis par rapport aux objectifs qui y sont définis. Le fait d'avoir des points de repère concrets, comme des buts précis et des cibles assorties de délais, peut aider à définir et à préciser, aux niveaux national et international, des programmes en faveur des jeunes et permettre de mieux évaluer les progrès dans chaque pays.

5. Les objectifs et cibles énoncés dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement constituent des bases solides pour la définition des objectifs et cibles pour le développement des jeunes. Toutefois, les questions auxquelles se rapportent

les objectifs du Millénaire concernent des problèmes touchant l'ensemble de la population et pas spécialement ceux qui font obstacle au développement des jeunes. Étant partie de la population générale, les jeunes bénéficient bien sûr de l'amélioration générale obtenue dans le cadre des objectifs du Millénaire, mais ils forment une catégorie sociodémographique distincte, connaissant des problèmes particuliers. Traiter les problèmes les plus graves et évaluer l'incidence des mesures prises permet de prendre des décisions plus judicieuses et plus efficaces, à condition toutefois qu'une conception du développement de la jeunesse assortie d'objectifs concrets et de cibles mesurables ait été élaborée dans le cadre d'un effort concerté.

B. Définition des objectifs : postulats

6. La première difficulté consiste à fixer des objectifs optimistes mais réalistes. Les objectifs et les cibles proposés dans le présent rapport découlent des engagements pris par les gouvernements mais sont formulés de manière à pouvoir être mesurés. Ils ont été choisis parce qu'on disposait de données fiables pour attester des progrès accomplis. Malheureusement, le manque d'informations portant spécialement sur les jeunes et de données ventilées par âge constitue un obstacle considérable. Pour certains domaines prioritaires du Programme d'action mondial pour la jeunesse, comme la mondialisation, il est difficile de définir des indicateurs quantifiables et comparables qui puissent être utilisés pour fixer les objectifs et cibles, alors que pour d'autres, comme la faim et la pauvreté, sur lesquels on dispose depuis longtemps de données recueillies auprès des ménages, les informations concernant les jeunes font généralement défaut. Parfois aussi, on manque de données sur certains groupes de jeunes ou sur des régions où il est particulièrement difficile de promouvoir le développement des jeunes, comme par exemple les jeunes handicapés, ceux des régions rurales ou ceux qui vivent dans les zones de conflit ou d'après conflit.

7. Étant donné les répercussions inégales de la mondialisation sur les jeunes à travers le monde, une autre difficulté majeure est de définir des objectifs communs, concrets et réalistes, applicables à toutes les régions, en tenant compte de la situation actuelle des jeunes. En raison des différences entre les pays, chaque pays devrait se fixer des objectifs intermédiaires en fonction de sa situation.

8. Pour définir les objectifs et cibles proposés ci-après, on a cherché à aller au-delà des objectifs et cibles existants tout en prenant soin d'assurer une continuité. Dans certains cas, par exemple, les objectifs du Millénaire ont été adaptés en fonction des problèmes particuliers des jeunes.

9. La période choisie pour la réalisation de ces objectifs et cibles va de 2005 à 2015, dates qui correspondent respectivement aux 10 ans et aux 20 ans du Programme d'action mondial pour la jeunesse. Elles reflètent aussi la réaffirmation des engagements en faveur du développement lors du Sommet mondial de 2005 et le délai fixé pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

C. Objectifs et cibles proposés

10. Le tableau ci-après récapitule les objectifs et cibles proposés pour le suivi de l'évolution des jeunes dans l'économie mondiale. La présente section passe en revue chacun des objectifs et cibles proposés pour les quatre domaines prioritaires suivants : mondialisation, pauvreté et faim, éducation et emploi. Le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà (A/62/61-E/2007/7) présente une analyse détaillée des progrès réalisés et des difficultés rencontrées par les jeunes dans chacun de ces domaines.

11. Bien que les objectifs et cibles définis dans le présent rapport se rapportent aux domaines prioritaires du module : les jeunes et l'économie mondiale, on notera que ces domaines sont étroitement liés à ceux qui relèvent d'autres modules. Par ailleurs, les domaines tels que les technologies de l'information et des communications, la santé, la lutte contre le VIH/sida, l'environnement, la toxicomanie et les conflits armés ont tous une influence sur la situation des jeunes dans l'économie mondiale bien qu'ils soient rattachés à d'autres modules du Programme d'action mondial pour la jeunesse.

Mondialisation

12. Dans le monde en rapide mutation d'aujourd'hui, les jeunes sont plus que jamais prêts à participer au développement mondial et à en exploiter les avantages. Mais en même temps ils se heurtent à des difficultés nouvelles et complexes résultant des changements économiques mondiaux. Pour saisir tout ce que la mondialisation peut apporter de bon comme de mauvais, deux objectifs sont proposés. L'objectif 1 concerne la nécessité de favoriser la participation des jeunes à l'économie mondiale, et l'objectif 2 celle de réduire au minimum l'impact négatif de la mondialisation sur la jeunesse.

13. Les possibilités d'échanges culturels et de formation à l'étranger se sont multipliées avec la mondialisation. Elles constituent pour les jeunes un moyen d'acquérir des compétences négociables sur le marché mondial et de se frotter à d'autres cultures. Malheureusement, si la mondialisation a facilité la circulation des biens et des capitaux entre les pays, il est difficile pour la population, et surtout la jeunesse, de profiter de la mobilité internationale. Les jeunes qui n'ont pas la possibilité de sortir de leurs pays sont naturellement exclus des échanges culturels et éducatifs internationaux qui auraient enrichi leurs connaissances et leur auraient permis de trouver plus facilement un emploi. En fixant la cible 1.1, on reconnaît donc que les formations à l'étranger et les échanges culturels favorisent l'épanouissement des jeunes et renforcent leur contribution au développement national.

Tableau

Objectifs et cibles proposés pour le suivi de l'évolution des jeunes dans l'économie mondiale

<i>Objectifs</i>	<i>Cibles</i>
Mondialisation	
Objectif 1 : favoriser la participation des jeunes à l'économie mondiale	Cible 1.1 : d'ici à 2015, élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à favoriser les formations à l'étranger et les échanges culturels
	Cible 1.2 : d'ici à 2015, accroître le nombre d'accords internationaux pour la reconnaissance des acquis universitaires, notamment des formations professionnelles, sur la base des conventions internationales existantes
	Cible 1.3 : d'ici à 2015, faire en sorte que tous les jeunes, y compris les plus vulnérables et ceux qui sont marginalisés, aient accès à une identification officielle
Objectif 2 : réduire au minimum l'impact négatif de la mondialisation sur les jeunes	Cible 2.1 : entre 2005 et 2015, réduire de moitié la proportion de jeunes sans protection sociale
	Cible 2.2 : entre 2005 et 2015, augmenter de 50 % la couverture des programmes d'intégration sociale visant les jeunes exclus, en particulier les jeunes migrants
Pauvreté et faim	
Objectif 3 : éradiquer l'extrême pauvreté chez les jeunes, femmes et hommes	Cible 3.1 : réduire de moitié, entre 2005 et 2015, la proportion de ménages dirigés par des jeunes qui vivent dans une pauvreté extrême, en veillant à ce que les ménages dirigés par des jeunes femmes ne soient pas frappés par la pauvreté de façon disproportionnée
	Cible 3.2 : réduire de moitié, entre 2005 et 2015, la proportion de jeunes, femmes et hommes, qui n'ont pas accès à l'eau, à des équipements sanitaires, à l'électricité, aux soins de santé et à d'autres services essentiels
	Cible 3.3 : donner aux jeunes, femmes et hommes, la possibilité de participer, par le biais d'organisations de jeunes, à l'élaboration et à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des stratégies nationales de développement ou de lutte contre la pauvreté
	Cible 3.4 : réduire de moitié, entre 2005 et 2015, la proportion de jeunes qui ne sont pas convenablement logés
	Cible 3.5 : entre 2005 et 2015, accroître de 50 % la proportion des jeunes, femmes et hommes, ayant accès à des services de microfinancement et à d'autres services financiers

Objectifs	Cibles
Objectif 4 : assurer à tous les jeunes, femmes et hommes, l'égalité d'accès à des aliments sains et nutritifs	Cible 4.1 : réduire de moitié, entre 2005 et 2015, la proportion de jeunes, femmes et hommes, souffrant de la faim Cible 4.2 : réduire de moitié, entre 2005 et 2015, la proportion de jeunes, femmes et hommes, qui n'ont pas accès à des aliments sains et nutritifs Cible 4.3 : assurer aux jeunes, femmes et hommes, l'égalité d'accès à une aide alimentaire fournie en temps voulu dans les situations de crise Cible 4.4 : d'ici à 2015, élaborer et mettre en œuvre des politiques d'information sur la nutrition et les modes de vie sains
Éducation	
Objectif 5 : promouvoir l'accès à un enseignement de qualité et faire en sorte que l'enseignement, de type scolaire et non scolaire, favorise l'apprentissage et l'acquisition de compétences tout au long de la vie	Cible 5.1 : donner à tous l'accès à une éducation de base de qualité et assurer l'égalité des hommes et des femmes en matière d'éducation d'ici à 2015 Cible 5.2 : entre 2005 et 2015, accroître de 50 % la proportion d'élèves qui vont jusqu'au bout de l'enseignement secondaire Cible 5.3 : d'ici à 2015, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à faciliter le passage à un enseignement postsecondaire de qualité, comme les programmes de formation professionnelle et d'enseignement non scolaire, et d'autres modes d'acquisition de compétences Cible 5.4 : faire en sorte que, d'ici à 2015, tous les jeunes aient la possibilité de suivre un enseignement technique ou professionnel et d'autres formations Cible 5.5 : d'ici à 2015, élaborer et mettre en place des systèmes de garantie de la qualité de l'enseignement, fondés sur des normes et des outils internationalement reconnus Cible 5.6 : d'ici à 2015, accroître de deux tiers la proportion de jeunes, hommes et femmes, capables d'utiliser les ordinateurs et l'Internet en tant qu'instrument d'apprentissage et d'acquisition de connaissances
Emploi	
Objectif 6 : accroître les possibilités d'emploi décent et productif pour les jeunes, femmes et hommes	Cible 6.1 : réduire de moitié, entre 2005 et 2015, la proportion de jeunes qui ne vont pas à l'école et n'ont pas d'emploi Cible 6.2 : réduire de moitié, entre 2005 et 2015, la proportion de jeunes occupant des emplois précaires Cible 6.3 : d'ici à 2015, réduire l'écart entre les taux de chômage des jeunes et des adultes

<i>Objectifs</i>	<i>Cibles</i>
Objectif 7 : en collaboration avec les parties intéressées, élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales visant à assurer des emplois décents et productifs aux jeunes, femmes et hommes	Cible 7.1 : d'ici à 2015, élaborer et mettre en œuvre des politiques et une législation sur l'emploi qui tiennent compte des besoins particuliers des jeunes en situation précaire Cible 7.2 : d'ici à 2015, élaborer et mettre en œuvre des politiques nationales visant à aider les jeunes à trouver un emploi décent et productif après l'école Cible 7.3 : d'ici à 2015, élaborer et mettre en œuvre des politiques nationales visant à fournir aux jeunes entrepreneurs potentiels des informations, des savoir-faire et des services financiers

14. La cible 1.2 consiste à accroître le nombre d'accords internationaux pour la reconnaissance des acquis universitaires, notamment des formations professionnelles. Six conventions régionales (pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et deux conventions européennes) et une convention interrégionale (la Convention méditerranéenne) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) visent à promouvoir la reconnaissance des acquis universitaires pour les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études dans un autre établissement. Néanmoins, elles jouent un rôle en reconnaissant les diplômes en vue de l'exercice d'une profession¹, et réduisent ainsi les obstacles pour les jeunes qui cherchent un emploi ailleurs que dans le pays où ils ont fait leurs études.

15. La participation à l'économie mondiale suppose la possession de documents d'identité, d'où la cible 1.3, qui vise à ce que tous les jeunes, y compris les plus vulnérables et les exclus, aient accès à une identification officielle d'ici à 2015. Cette identification atteste la nationalité de la personne et lui donne accès à l'enseignement, à l'emploi, aux soins de santé, aux services financiers et à la protection sociale. La mobilité des étudiants et la mobilité professionnelle supposent que les jeunes puissent obtenir des visas et partir à l'étranger. Sans documents d'identité, le jeune est contraint d'emprunter les voies de l'immigration clandestine et illégale. Toutefois, l'accès à une identification officielle n'a pas seulement pour but de favoriser la participation à l'économie mondiale. Un jeune sans certificat de naissance ou autre document d'identité n'a pas d'« existence officielle ». Il est de ce fait particulièrement exposé à l'exploitation et à la maltraitance et n'apparaît pas dans les statistiques officielles. Être déclaré et donc avoir une existence et une identité reconnues par la loi, est un droit fondamental, comme il est stipulé dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Bien que beaucoup de pays disposent d'un système national d'identification, les groupes marginalisés en sont souvent exclus. Selon les estimations les plus récentes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en moyenne 55 % des naissances qui surviennent chaque année dans le monde en développement (à l'exclusion de la Chine) ne sont pas déclarées².

16. Pour réduire au minimum l'impact négatif de la mondialisation sur les jeunes, il faut faire en sorte qu'ils puissent bénéficier d'une bonne protection sociale. De nombreux moyens de protection sociale, comme l'assurance chômage, le complément de revenu, les pensions et les systèmes de santé, permettent de réduire l'insécurité associée à la mondialisation et d'indemniser ceux qui sont pénalisés par le changement des modes de production résultant de la mondialisation. Toute stratégie de lutte contre la pauvreté doit comprendre des programmes de protection sociale et de sécurité sociale visant à atténuer les effets négatifs de la mondialisation et à en répartir les bénéfices plus équitablement entre les pays. Le droit à la protection sociale est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Convention relative aux droits de l'enfant. Cependant, dans la plupart des pays en développement, les systèmes et institutions de protection sociale sont déficients et insuffisamment dotés. Même dans les pays industrialisés qui disposent de meilleurs systèmes de protection sociale, la couverture sociale est loin d'être

¹ Voir www.unesco.org (dernière consultation, le 14 juin 2007).

² Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *La situation des enfants dans le monde, 2006* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.06.XX.1).

universelle et exclut souvent ceux qui vivent de l'économie informelle et rurale, ainsi que les femmes et les autres groupes marginalisés³. Étant donné que l'extension des systèmes de protection sociale demande un certain temps, on a fixé comme cible 2.1 de réduire de moitié la proportion de jeunes sans protection sociale d'ici à 2015, l'objectif ultime étant la couverture sociale universelle.

17. La mondialisation a aggravé l'exclusion et la misère des jeunes marginalisés. Dans leur situation ou selon l'endroit où ils vivent, il leur est difficile de recevoir un enseignement de qualité, de trouver un emploi convenable et d'utiliser les technologies de l'information et des communications. À la recherche de meilleures perspectives, beaucoup d'entre eux émigrent, mais leur situation ne s'en trouve guère améliorée. Les jeunes migrants peu qualifiés sont particulièrement vulnérables. Non seulement ils ne peuvent pas trouver un emploi convenable, n'ayant pas les compétences requises, mais ils sont exposés, par leur situation économique et juridique précaire, à l'exploitation. De plus, ceux qui ont quitté leur famille et leurs amis se retrouvent souvent sans soutien. Pour leur épargner des désillusions, leur assurer une protection et leur permettre d'apporter une contribution réelle aux pays d'accueil, il faut prendre un certain nombre de mesures d'insertion sociale. Il existe des programmes d'insertion sociale, mais ceux qui vivent en marge de la société en sont souvent exclus. Les jeunes migrants, en particulier, omettent souvent de s'inscrire auprès des services sociaux et ne peuvent donc pas bénéficier des programmes d'action en faveur des jeunes dans les pays d'accueil. C'est pourquoi on a fixé pour cible 2.2 d'étendre la couverture des programmes d'insertion sociale aux jeunes marginaux, surtout aux jeunes migrants.

Pauvreté et faim

18. La pauvreté, sous quelque forme que ce soit, rend le passage à l'âge adulte plus difficile pour les jeunes. D'après des estimations récentes, plus de 200 millions de jeunes vivent avec moins d'un dollar par jour et 515 millions avec moins de 2 dollars par jour. Pourtant, il y a eu peu de travaux de recherche sur les caractéristiques de la pauvreté chez les jeunes et la façon dont ils tombent dans la pauvreté ou en sortent. Comme il est souligné dans le *Rapport mondial sur la jeunesse, 2005*, les jeunes vivant dans la pauvreté ne seront pas pris en compte comme ils doivent l'être dans les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté tant que leur situation n'est pas reconnue par les pouvoirs publics, tant qu'ils ne sont pas consultés et tant qu'on ne dispose pas de données sur ce qui fait leur vulnérabilité et l'ampleur de leur vulnérabilité⁴. Les jeunes rencontrent beaucoup de difficultés au niveau du travail, de la vie de tous les jours et des relations personnelles et sont de ce fait particulièrement exposés à la pauvreté. Reconnaître que les jeunes vivant dans la pauvreté ont des problèmes spécifiques revient à dire que pour lutter contre la pauvreté chez les jeunes, il faut adopter d'autres méthodes d'action que dans le cas des adultes. Pour faire en sorte que les stratégies de lutte contre la pauvreté bénéficient à un maximum de personnes indigentes et répondent à leurs besoins particuliers, on propose comme objectif 3 d'éradiquer l'extrême

³ Voir Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, *Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous* (Genève, Bureau international du Travail, 2004).

⁴ Voir le rapport mondial sur la jeunesse, 2005, Département des affaires économiques et sociales (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.05.IV.6).

pauvreté chez les jeunes, femmes et hommes, ce qui correspond à l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à la pauvreté et à la faim.

19. La cible 3.1 consiste à réduire de moitié, entre 2005 et 2015, la proportion de ménages dirigés par des jeunes qui vivent dans une pauvreté extrême, en veillant à ce que les ménages dirigés par des jeunes femmes ne soient pas frappés par la pauvreté de façon disproportionnée. L'accent est mis sur les ménages dirigés par des jeunes, et non sur les jeunes en général, parce que la pauvreté est mesurée au niveau des ménages et qu'on ne dispose pas de données nationales fiables sur la pauvreté des jeunes. Toutefois, on espère ainsi encourager la recherche quantitative et qualitative sur la pauvreté des jeunes. Les ménages dirigés par une jeune femme sont doublement désavantagés en raison de la jeunesse et du sexe du chef de famille. Aussi les besoins des jeunes femmes et les difficultés qu'elles rencontrent doivent être pris en compte dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.

20. La pauvreté est un phénomène multiforme; le niveau de revenu, mais aussi l'accès aux services, sont les éléments qui déterminent l'ampleur de la pauvreté. La pauvreté se caractérise donc par le fait que les besoins essentiels, comme la nourriture, l'eau potable, les équipements sanitaires, la santé, l'éducation et l'information ne sont pas satisfaits. C'est pourquoi, on a fixé comme cible 3.2 de réduire de moitié, entre 2005 et 2015, la proportion de jeunes, femmes et hommes, des deux sexes qui n'ont pas accès à l'eau, à des équipements sanitaires, à l'électricité, aux soins de santé et à d'autres services essentiels. Les inégalités d'accès à ces services entre les hommes et les femmes et entre les régions sont très répandues. Il faut par conséquent faire en sorte d'améliorer l'accès à ces services pour les jeunes femmes, les jeunes des zones rurales et les jeunes des bidonvilles. Les jeunes handicapés et les jeunes autochtones sont eux aussi particulièrement défavorisés de ce point de vue.

21. Pour diverses raisons, beaucoup de pays n'accordent pas une priorité suffisante aux besoins des jeunes. Bien que de plus en plus de pays abordent les problèmes des jeunes dans leurs stratégies nationales de développement ou de lutte contre la pauvreté, les initiatives proposées ne s'inscrivent pas toujours dans un plan d'ensemble et n'ont qu'une portée et des effets limités. Il est fréquent que les jeunes ne soient pas considérés comme un groupe important souffrant de la pauvreté, de privations ou d'exclusion et s'ils sont mentionnés, c'est à propos de l'enseignement et de l'emploi. Ces domaines ont certes une influence sur le bien-être et l'avenir des jeunes, mais pour lutter vraiment contre la pauvreté des jeunes il faut agir sur tous les fronts. Dans leurs programmes d'action, les pouvoirs publics prévoient rarement des objectifs et des crédits pour la promotion des jeunes. Ce peu d'intérêt pour les jeunes et les mesures de dépaupérisation maladroites s'expliquent par le fait que les organisations de jeunes sont rarement consultées lors de l'élaboration des stratégies nationales de développement. Pourtant, avec leur vécu et leurs points de vue bien à eux, les jeunes peuvent apporter des éléments utiles aux politiques relatives à la jeunesse et aux stratégies de développement, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés. Les jeunes peuvent également contribuer à la mise en œuvre des stratégies nationales en faisant œuvre de sensibilisation et d'information, en particulier auprès d'autres jeunes. C'est pourquoi on propose comme cible 3.3 de donner aux jeunes, femmes et hommes, la possibilité de participer, par le biais des organisations de jeunes, à l'élaboration et à

la mise en œuvre des stratégies nationales de développement ou de lutte contre la pauvreté, ainsi qu'à leur suivi et à leur évaluation.

22. Nombreux sont les jeunes des pays développés et en développement qui ne disposent pas d'un logement décent, problème qui découle souvent de la pauvreté des ménages mais peut également résulter de problèmes familiaux, notamment de sévices physiques et sexuels, de la toxicomanie d'un membre de la famille et de la négligence des parents. Certains jeunes se retrouvent dans cette situation à cause de crises financières que traverse leur famille. D'autres sont trop âgés pour un placement institutionnel, notamment dans des familles d'accueil, et ne reçoivent ni allocation-logement ni aide financière. Les jeunes vivant dans la rue ont peu de moyens de se procurer légalement des revenus suffisants pour subvenir à leurs besoins fondamentaux et sont victimes de diverses formes de violence, notamment d'exploitation sexuelle. Ils risquent davantage d'être maltraités et de contracter le sida⁵. Souvent, les jeunes qui n'ont pas de logement décent présentent aussi d'autres symptômes : anxiété et dépression graves, mauvais état général et nutritionnel, et faible estime de soi. Lorsqu'on parle d'absence de logement décent, on pense non seulement aux jeunes sans domicile fixe, mais également à ceux qui vivent entassés dans des logements ou des maisons sans revêtement de sol ou sans un toit convenable. L'absence de logement décent risque d'avoir des conséquences négatives sur l'état de santé et le niveau d'instruction. La cible 3.4 vise donc à réduire de moitié, entre 2005 et 2015, le pourcentage de jeunes n'ayant pas accès à un logement décent.

23. L'accès au microfinancement (crédit, épargne et produits d'assurance) aide à éviter la pauvreté en atténuant la vulnérabilité et les risques. Il est indispensable pour créer ou développer des entreprises et améliorer l'accès à l'éducation et à d'autres services de base. Bien que les jeunes bénéficient de ces services comme les adultes⁶, ils en sont souvent exclus car leur participation est perçue comme plus coûteuse ou comportant plus de risques. Les informations fournies par les organismes qui accordent des microcrédits aux jeunes dans les pays en développement montrent toutefois que ce n'est nécessairement pas le cas⁷. Bien que, dans les pays développés, les banques considèrent de plus en plus les jeunes comme un groupe cible important, une part faible mais néanmoins significative des jeunes de ces pays ne parvient pas à utiliser les services financiers, faute d'informations ou de moyens⁸. Dans des pays où la plupart des gens disposent d'un compte bancaire, ceux qui en sont dépourvus paient des coûts de transaction plus élevés et risquent davantage l'exclusion sociale. La cible 3.5 traduit donc la nécessité d'augmenter le pourcentage de jeunes, femmes et hommes, ayant accès au microfinancement et à d'autres services financiers.

24. Un aspect important de la pauvreté chez les jeunes est l'impossibilité d'avoir accès à une alimentation saine et nutritive. Presqu'une personne sur sept ne mange pas assez pour être en bonne santé et mener une vie active, ce qui fait de la faim et

⁵ Voir National Coalition for the Homeless, *Homeless Youth*, NCH n° 13 (juin 2006).

⁶ Les services d'épargne sont importants pour tous les jeunes alors que l'accès au crédit bénéficie surtout aux plus âgés d'entre eux.

⁷ Voir McNulty (2005), *Serving Youth with Microfinance. Perspectives of Microfinance Institutions and Youth Serving Organizations* (Agency for International Development des États-Unis).

⁸ Voir Atkinson, *Young people: Avoiding banking exclusion*. Consultable à l'adresse www.savings-banks-events.org/atf/Papers.htm (consulté pour la dernière fois le 29 juin 2007).

de la malnutrition le premier risque sanitaire dans le monde, plus grave que le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose réunis. Les plus fortes concentrations de personnes sous-alimentées se trouvent dans les zones rurales des pays en développement. Conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement, la cible 4.1 vise à réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de jeunes, femmes et hommes, souffrant de la faim. Celle-ci provoque des effets physiques, biologiques et psychologiques nocifs chez les jeunes dont l'organisme compense le manque d'énergie par un ralentissement de l'activité physique et mentale. Les jeunes sont particulièrement exposés parce qu'ils n'ont pas les moyens matériels ou économiques d'avoir accès à l'alimentation. Dans bien des familles, les jeunes, et surtout les jeunes femmes, n'ont pas le même accès à l'alimentation que les personnes plus âgées, ou de sexe masculin. Toujours est-il que de nombreux pays n'accordent pas une importance particulière à ce groupe d'âge, qu'il s'agisse d'atténuer la faim ou de recueillir des données sur la faim et la malnutrition.

25. On entend par sécurité alimentaire la possibilité d'avoir accès à tout moment à une alimentation suffisante, saine et nutritive qui satisfasse des besoins et préférences alimentaires permettant de mener une vie active et saine. La cible 4.2 vise à réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de jeunes, femmes et hommes, n'ayant pas accès à une alimentation saine et nutritive. Ces jeunes souffrent de la faim car ils ne mangent pas suffisamment et, de plus, les aliments auxquels ils ont accès sont généralement de mauvaise qualité. Les carences en oligo-éléments sont courantes, notamment chez les jeunes des pays en développement, et peuvent nuire gravement à leur santé, à leur développement et à leur survie. Les carences en protéines, en fer, en vitamine A et en iode sont classées par l'Organisation mondiale de la santé parmi les principales causes de décès par maladie dans les pays en développement. Dans les pays développés, certains jeunes notamment ceux qui sont issus de familles à faible revenu, souffrent de faim et de malnutrition, avec les mêmes conséquences néfastes pour leur développement physique et psychologique.

26. La cible 4.3 préconise que les jeunes, femmes et hommes, en situation de crise, reçoivent en temps voulu une aide alimentaire égale. En période de conflit ou de catastrophe naturelle, les vivres ne proviennent souvent que des organismes d'aide. Or, ceux-ci les distribuent en priorité aux jeunes enfants, aux mères qui allaitent et à d'autres membres vulnérables de la famille. C'est pourquoi, en situation de crise, les jeunes, surtout ceux qui vivent seuls ou séparés de leur famille, souffrent souvent de la faim.

27. L'obésité chez les jeunes est en passe de devenir l'un des problèmes de santé majeurs du XXI^e siècle. Plus d'enfants et de jeunes que jamais souffrent de surcharge pondérale et d'obésité, dues en grande partie à de mauvaises habitudes alimentaires et à l'inactivité. Alors que ces problèmes sont en général le fait des pays développés, le phénomène gagne de l'ampleur dans les pays en développement où son incidence s'accroît rapidement dans les familles pauvres. L'obésité durant l'enfance et la jeunesse se traduit plus tard par une surmorbidity et une surmortalité. Étant donné la stabilité des habitudes nutritionnelles, il y aurait beaucoup d'avantages à intervenir pendant la jeunesse, au moment où ces habitudes se forment⁹. La cible 4.4 demande donc l'élaboration et la mise en œuvre de politiques visant à fournir des renseignements sur la nutrition et les modes de vie sains.

⁹ Voir Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde, 2007 : développement et*

Éducation

28. Pour que les jeunes puissent réaliser pleinement leur potentiel et jouer un rôle primordial dans le modelage de nos sociétés actuelles et futures, ils doivent disposer des informations, des capacités, des ressources et des possibilités qui leur permettront de participer et d'agir. Un enseignement de qualité, de type scolaire et non scolaire, est le facteur déterminant d'une participation effective à l'économie mondiale. L'apprentissage hors du cadre scolaire, autrement dit, l'apprentissage non formel, tend à être mal perçu ou à ne pas être apprécié à sa juste valeur. Or, il aide les jeunes à acquérir des compétences pratiques et professionnelles qui les préparent à affronter les défis d'un monde de plus en plus interdépendant. Il revêt une importance particulière dans les pays où une grande partie de la population est exclue du système d'enseignement de type scolaire. Les organisations de jeunes sont alors une source d'enseignement de type non scolaire. En participant à titre volontaire aux activités de ces organisations, les jeunes apprennent à résoudre des problèmes, à travailler en équipe, à diriger et à saisir l'intérêt de l'engagement civique. Les compétences et les connaissances doivent changer et s'adapter aux innovations et aux progrès pour suivre l'évolution de l'économie. L'apprentissage tout au long de la vie est devenu une nécessité et ses bases doivent être établies durant la jeunesse par le biais de l'enseignement de type scolaire et extrascolaire. L'objectif 5 vise à favoriser l'accès à un enseignement de qualité et à faire de l'enseignement formel et non formel des jeunes un apprentissage tout au long de la vie et une acquisition de connaissances constante.

29. Savoir lire, écrire et compter est indispensable pour participer à l'économie mondiale. On a constaté ces dernières années une amélioration de l'accès à l'éducation de base notamment dans le primaire et le premier cycle du secondaire. Cet accès est cependant encore loin d'être universel car un bon nombre d'élèves qui finissent leurs études primaires n'effectuent pas le passage au cycle secondaire. Dans la plupart des régions, les filles et les jeunes femmes continuent d'avoir un niveau d'instruction plus faible que leurs homologues masculins. La cible 5.1 vise donc à donner à tous l'accès à une éducation de base de qualité et à assurer la parité en matière d'enseignement d'ici à 2015.

30. Dans le cadre de la mondialisation, l'enseignement secondaire devient rapidement indispensable pour participer au marché du travail dans un monde de plus en plus interdépendant. Il fournit aux jeunes des connaissances et des compétences, les dote de l'esprit et des atouts nécessaires pour entrer dans le monde du travail et constitue la base essentielle à l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles tout au long de la vie. Il les prépare à devenir adultes et indépendants en les dotant des compétences sociales, personnelles et pratiques qui leur seront utiles ainsi qu'à leur communauté. L'abandon des études conduit souvent au chômage et à de faibles revenus. La cible 5.2 vise donc à relever de moitié le pourcentage d'élèves achevant leur cycle secondaire entre 2005 et 2015.

31. Même lorsqu'ils terminent leurs études secondaires, les jeunes ont généralement du mal à passer à l'enseignement supérieur, en partie faute d'être informés des divers choix qui s'offrent à eux. Il arrive aussi qu'ils ne soient pas au courant des possibilités de formation de type non scolaire entre le lycée et

générations futures et l'American Obesity Association (obesityusa.org, consulté pour la dernière fois le 14 juin 2007).

l'université, ou avant le premier emploi. Autrefois, l'enseignement postsecondaire occupait une place relativement peu importante dans les plans de développement en faveur de la jeunesse, malgré les vastes perspectives qu'il lui ouvrait. Des études secondaires étant désormais le niveau minimal pour participer à l'économie mondiale, il est de la plus haute importance que les jeunes acquièrent d'autres compétences dans le cadre universitaire, ou grâce à une formation ou encore à un enseignement de type non scolaire. La cible 5.3 vise à élaborer et à mettre en œuvre des politiques susceptibles d'assurer le passage à un enseignement supérieur de qualité (notamment dans le cadre de programmes d'enseignement professionnel et extrascolaire) et à offrir aux jeunes d'autres chances de renforcer leurs compétences.

32. La formation technique et professionnelle constitue une importante passerelle entre l'enseignement et le monde du travail. Les compétences professionnelles préparent les jeunes à assumer un emploi en remédiant aux problèmes de l'inadéquation des qualifications. Elles s'acquièrent par le biais du système éducatif formel, de stages de formation assurés par des employeurs ou de l'enseignement technique et professionnel. Par le passé, l'enseignement et la formation techniques et professionnelles se caractérisaient généralement par un enseignement rigide de moindre qualité sans relation avec le marché du travail. Pour qu'ils soient enrichissants, les programmes de formation doivent être souples et adaptés aux besoins du monde du travail et être notamment rattachés à des entreprises locales ou à des programmes de formation en cours d'emploi. L'acquisition de compétences techniques et professionnelles – qui permet de gagner sa vie – revêt une importance particulière, surtout pour les jeunes qui ont abandonné leurs études à un stade précoce et pour ceux qui sont marginalisés et exclus. Les programmes à l'intention des jeunes défavorisés et les programmes visant à insérer des jeunes dans le secteur économique informel sont donc importants. Les systèmes de formation doivent non seulement préparer les jeunes à entrer dans le monde du travail, mais aussi leur offrir les moyens de continuer à apprendre pour s'adapter aux progrès technologiques et aux exigences de l'économie mondiale¹⁰. La cible 5.4 vise à s'assurer que, d'ici à 2015, tous les jeunes qui le souhaitent puissent se doter de compétences techniques et professionnelles.

33. Certes, l'accès à l'éducation s'est élargi et le nombre d'années de scolarisation a augmenté, ce qui est encourageant, mais la quantité à elle seule ne saurait suffire. L'une des principales conclusions du prochain *Rapport mondial sur la jeunesse de 2007* est que même lorsqu'ils ont accès à l'éducation, les jeunes reçoivent souvent un enseignement de mauvaise qualité qui ne les aide pas à faire face aux exigences d'une économie mondiale. Partout dans le monde, les classes sont surchargées, les infrastructures insuffisantes, le matériel pédagogique fait défaut et il y a peu d'enseignants bien formés. Le coût de l'équipement et des enseignants qualifiés peut également limiter les options universitaires et les choix de compétences que les élèves peuvent acquérir. La cible 5.5 vise donc à créer des systèmes nationaux permettant d'assurer la qualité de l'enseignement en tenant compte des normes et procédures établies au niveau international.

34. Dans un monde interdépendant, savoir se servir d'un ordinateur et se raccorder à l'Internet devient un atout majeur qui facilite la communication, permet d'accéder

¹⁰ Voir Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde, 2007 : développement et générations futures* et l'American Obesity Association (obesityusa.org, consulté pour la dernière fois le 14 juin 2007).

à une source inépuisable d'informations et constitue un important outil d'apprentissage. L'Internet permet de dispenser un enseignement, même dans les zones les plus reculées, et favorise le recours à des méthodes pédagogiques inédites. Étant donné que plus de 86 % des jeunes vivent dans les pays en développement où il est difficile d'avoir accès à des ordinateurs, à une alimentation électrique stable et à des connexions Internet, la plupart d'entre eux sont mal préparés pour approfondir leurs études et commencer à travailler. Pour redresser les inégalités actuelles découlant des disparités en matière d'accès et de connaissance des TIC modernes, on a estimé qu'il faudrait, au titre de la cible 5.6, accroître sensiblement le pourcentage de jeunes, femmes et hommes, capables de se servir d'un ordinateur et de l'Internet comme outil d'apprentissage et pour acquérir des connaissances.

Emploi¹¹

35. Partout dans le monde, les jeunes ont de plus en plus de mal à entrer dans le monde du travail. Ils représentent 25 % de la population mondiale en âge de travailler, mais leur taux de chômage est de 43,7%, ce qui veut dire que près d'un chômeur sur deux dans le monde a entre 15 et 24 ans. Les chances de trouver un emploi décent s'étant amoindries, on en est arrivé à une situation où un jeune sur trois cherche du travail mais n'en trouve pas, ou bien a totalement renoncé à en chercher, ou encore travaille mais continue de vivre avec moins de 2 dollars par jour. Quelqu'un qui a une expérience précoce du chômage ou du sous-emploi risque de compromettre à jamais ses chances de trouver un emploi par la suite. Cette situation n'affecte pas seulement les jeunes : elle a également des répercussions plus larges sur la prospérité et le développement futurs des pays ainsi que sur la cohésion sociale. Les jeunes qui n'arrivent pas exploiter pleinement leur potentiel de production sont voués à la marginalisation et à la pauvreté, à l'oisiveté, voire à des activités illicites, et enclins à déverser leur frustration sur la société qui en est la cause. L'objectif 6 préconise donc d'accroître les chances des jeunes femmes et hommes de trouver un emploi productif décent.

36. Au cours de la décennie écoulée, les taux d'inactivité des jeunes ont augmenté dans le monde. Cela tient dans une large mesure à ce qu'un nombre croissant d'étudiants prolongent des études à plein temps. C'est aussi le fait de jeunes découragés qui estiment rechercher un emploi ne sert à rien. Ceux-là risquent d'avoir beaucoup de difficultés à réintégrer le marché du travail et de se sentir inutiles ou de se marginaliser. L'inactivité des jeunes peut aussi être due à un handicap ou à l'exécution de tâches domestiques. Ces situations, ainsi que le pourcentage de jeunes chômeurs, sont intégrés dans le taux dit NEET (ni emploi, ni études ou formation), qui reflète le potentiel de main-d'œuvre non utilisé des jeunes. Pour réduire le gaspillage des ressources et la perte de potentiel de production des jeunes, la cible 6.1 vise à réduire de moitié, entre 2005 et 2015, le pourcentage de jeunes qui n'étudient pas et ne travaillent pas¹².

¹¹ La présente section s'inspire de la publication intitulée *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes*, Bureau international du Travail, octobre 2006.

¹² Dans certains pays, de nombreuses jeunes femmes n'étudient pas et ne travaillent pas non plus parce qu'elles sont mariées. S'il est vrai que cette situation résulte d'un choix personnel pour certaines, nombreuses sont les jeunes femmes qui souhaiteraient poursuivre leurs études ou travailler en dépit du fait qu'elles soient mariées.

37. Pour bien des jeunes qui trouvent un emploi ou un gagne-pain, les conditions de travail restent médiocres. Ils travaillent de longues heures, au bénéfice de contrats de courte durée, pour une rémunération faible, avec peu ou pas de couverture sociale. Bien souvent, le travail est dangereux pour la santé. On estime qu'en 2005, 125 millions de jeunes faisaient partie des travailleurs pauvres. Autrement dit, plus de 20 % des jeunes travailleurs appartenaient à des familles dont chacun des membres disposait de moins d'un dollar par jour. Plus de la moitié des jeunes travailleurs vivaient avec 2 dollars par jour. La cible 6.2 vise à réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de jeunes travailleurs en situation de vulnérabilité. Ce terme englobe les mauvaises conditions de travail ainsi que le travail indépendant, le travail familial non rémunéré et d'autres types d'emploi sans protection sociale. Il importe de s'assurer que l'objectif est atteint pas seulement en retirant les jeunes des emplois vulnérables pour les laisser inactifs mais en leur offrant des possibilités de travail décent et productif. Ce n'est que par un travail décent que les jeunes pourront sortir de la pauvreté.

38. Le risque de chômage est trois fois plus élevé pour un jeune que pour un adulte. Cela est normal dans une certaine mesure puisque les jeunes ont moins d'expérience professionnelle, ne sont pas habitués à rechercher un emploi et ont généralement moins de réseaux sur lesquels s'appuyer pour obtenir des informations concernant le marché du travail. L'Organisation internationale du Travail a estimé qu'une réduction de moitié du taux de chômage des jeunes dans le monde, le rapprochant ainsi de celui des adultes tout en tenant compte de certains écarts normaux, aurait ajouté entre 2,2 billions et 3,5 billions de dollars des États-Unis, soit entre 4,4 et 7 %, au PIB mondial en 2003. La cible 6.3 prévoit donc de resserrer l'écart entre le taux de chômage des jeunes et celui des adultes. Compte tenu des grands avantages sociaux et économiques liés à la réduction de cet écart, les pays devraient s'efforcer de tendre le plus possible vers la parité. Chercher à réduire l'écart entre le taux de chômage des jeunes et celui des adultes (plutôt que celui des jeunes uniquement) permet de déterminer si le chômage touche spécialement les jeunes ou s'il s'agit d'un problème général et donc d'adapter les politiques nationales en conséquence.

39. L'objectif 7 vise l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales en faveur d'un travail décent et productif pour les jeunes, femmes et hommes, en collaboration avec les parties prenantes intéressées. Alors que l'objectif 6 concerne les résultats sur le marché du travail, l'objectif 7 s'assure que le Gouvernement a la volonté de traiter le problème du chômage des jeunes. Toutefois, les gouvernements, bien qu'ayant un rôle important à cet égard, ne peuvent agir seuls. Le secteur privé est un partenaire primordial sans le concours duquel il ne saurait y avoir de création d'emplois durable. Les gouvernements doivent aussi s'appuyer sur les jeunes, représentés par leurs associations, pour identifier les groupes nécessitant une attention spéciale, concevoir des approches novatrices et participer à la mise en œuvre de stratégies visant à promouvoir un travail décent et productif.

40. La cible 7.1 vise à élaborer et à appliquer des politiques et des lois nationales en matière d'emploi comportant des volets axés sur les besoins particuliers de groupes de jeunes vulnérables. La jeunesse n'est pas homogène, elle comporte des sous-groupes qui cumulent les handicaps et ont plus de difficultés à trouver un emploi décent. Les politiques doivent être soigneusement ciblées car les solutions seront différentes selon qu'il s'agit, par exemple de jeunes vivant dans des taudis ou de jeunes des régions rurales. De même, il faut des politiques bien adaptées aux

besoins des jeunes femmes, des très jeunes, des jeunes handicapés, ou issus de minorités ethniques ou encore ayant vécu un conflit armé.

41. Le passage de l'école au monde du travail marque un stade important qui détermine le bien-être économique et social futur d'une personne. Il ne s'opère pas d'un trait mais plutôt par étapes. Des données recueillies auprès de 60 pays en développement montrent qu'à la fin de leurs études, les jeunes occupent pendant 1,4 an en moyenne des emplois temporaires ou intermittents et connaissent des périodes de chômage avant d'obtenir un travail stable. Il arrive que cette période dure plus de quatre ans. Bien que les jeunes peu qualifiés éprouvent généralement plus de difficultés à entrer dans la vie active que les jeunes ayant un bon niveau d'instruction, ces derniers connaissent également un taux de chômage élevé dans de nombreux pays¹⁰. Indépendamment du taux de chômage, d'autres facteurs comme la qualité du travail déterminent l'aisance ou la difficulté avec laquelle les jeunes intègrent le marché du travail. La transition peut se faire par le biais d'emplois temporaires ou non professionnels ou de contrats informels. Comme indiqué plus haut, le chômage et le sous-emploi des jeunes nuisent à leurs perspectives de carrière ultérieures. Des jeunes au chômage qui n'arrivent pas à trouver d'emploi risquent fort de se livrer à des activités dangereuses pour eux-mêmes et nocives pour la société. La cible 7.2 vise donc à élaborer et à mettre en œuvre des politiques permettant d'assurer le passage de l'école à un emploi décent et productif.

42. Le travail indépendant est une forme importante d'activité génératrice de revenus. Certains jeunes deviennent chefs d'entreprises par nécessité, d'autres par hasard. De toute façon, ils se heurtent à divers obstacles pour créer ou développer une entreprise, qu'il s'agisse d'avoir accès à l'information, au financement, et aux réseaux officiels ou de trouver des clients, des fournisseurs et des ouvriers qualifiés¹⁰. Les jeunes n'ont pas l'expérience des adultes, ne peuvent pas fournir les mêmes garanties et n'ont peut-être pas eu la chance d'acquérir des compétences commerciales. Dans de nombreux pays, le VIH/sida et les conflits ont détruit les connaissances et les compétences que possédaient les communautés, privant les jeunes entrepreneurs des possibilités d'encadrement et d'apprentissage dont ils bénéficiaient traditionnellement. Des services de promotion des entreprises ne sont pas toujours disponibles pour combler ces lacunes. Il est donc préconisé, au titre de la cible 7.3, que des politiques nationales soient élaborées et mises en œuvre d'ici à 2015 de sorte que les jeunes chefs d'entreprises potentiels puissent disposer des informations, des connaissances et des services financiers nécessaires.

D. Difficultés liées à la réalisation des objectifs et cibles proposés

43. Aussi ambitieux que semblent être les objectifs et cibles prévus au tableau 1 et présentés ci-dessus, ils n'en sont pas moins réalisables. Pour les atteindre, il faudra cependant prendre des mesures énergiques. Des efforts résolus doivent être déployés aux niveaux national et international pour s'assurer que les jeunes progressent dans l'économie mondiale. Atteindre les objectifs et cibles proposés pourrait exiger un engagement renouvelé et un effort concerté de la part des organismes des Nations Unies, des organisations de la société civile, en particulier des organisations de jeunes, du secteur privé, de la communauté internationale et des gouvernements.

44. Les organismes spécialisés, les fonds et programmes des Nations Unies s'emploient activement à promouvoir des politiques en faveur des jeunes et de leur bien-être. Leur contribution sera essentielle. Il faudra toutefois renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies pour assurer une utilisation optimale des modestes ressources disponibles et toucher le plus grand nombre de jeunes possible.

45. Ce sont souvent les organisations de la société civile qui exécutent les activités en faveur du développement des jeunes et veillent à ce que des progrès soient accomplis. Les organisations de jeunes en particulier ont beaucoup fait pour assurer l'intégration des jeunes dans l'économie mondiale. Les jeunes ne sont donc pas seulement bénéficiaires mais aussi des acteurs essentiels. Les organisations dirigées par des jeunes ont besoin d'un financement adéquat pour fonctionner et offrir aux jeunes toutes les activités qu'elles sont capables de fournir. Les gouvernements et les organisations des Nations Unies doivent donc redoubler d'efforts pour aider ces organisations et travailler en partenariat avec elles.

46. Le secteur privé doit être associé à la promotion des activités en faveur du développement des jeunes. Il contribue à donner forme à la mondialisation et, avec ses avantages et son coût, il joue un rôle crucial dans l'atténuation de la pauvreté et la production des vivres nécessaires à l'élimination de la faim; sa contribution à l'élaboration de programmes pertinents est des plus importantes et, sans son engagement, les politiques de création d'emplois n'auraient qu'un effet limité. Il convient d'insister davantage sur le rôle qui incombe au secteur privé à cet égard et sur les avantages qu'il pourrait en tirer.

47. Le Programme d'action mondial pour la jeunesse traduit l'engagement de la communauté internationale en faveur du développement de la jeunesse. La concrétisation de cet engagement suppose que des donateurs bilatéraux et multilatéraux fournissent une assistance technique et financière pour que les jeunes améliorent leur situation dans le cadre de l'économie mondiale. Investir dans la jeunesse est important non seulement pour les pays comptant de nombreux jeunes, mais aussi pour la communauté internationale dans son ensemble. C'est un facteur de stabilité et de paix qui peut aider à créer un groupe de jeunes adultes capables d'ajouter de la valeur à l'économie mondiale, de sorte que la mondialisation ne soit pas un jeu à somme nulle, mais un processus qui peut profiter à tous.

48. Bien que d'autres parties prenantes jouent un rôle important dans la réalisation des objectifs et des cibles proposés au tableau 1, ce sont aux gouvernements qu'incombe en définitive la responsabilité de promouvoir le développement des jeunes. Il leur appartient de mettre au point des stratégies allant dans le sens des objectifs et des cibles prévus, ce qui sous-entend non seulement des propositions concrètes réalistes, mais dans certains cas de profondes réformes. L'élaboration de ces stratégies suppose également que leur coût soit évalué et pris en compte dans les budgets nationaux. Même s'ils ont d'autres priorités à court terme, les gouvernements doivent savoir que les efforts tangibles visant à atteindre les objectifs et les cibles prévus représentent un investissement stratégique qui concerne une part importante de leur population et qui est capital pour le développement à long terme de leur société et de leur pays.

49. Comme c'est le cas dans le système des Nations Unies, il faut renforcer la coordination entre les divers niveaux administratifs. En outre, les politiques en faveur des jeunes doivent être multisectorielles et faire intervenir, de manière

coordonnée, plusieurs ministères, tels que de la jeunesse, de l'emploi/du travail, de l'éducation, des finances, de l'agriculture et de la santé.

50. Les objectifs et cibles prévus au tableau 1 sont de nature générale. Les pays définiront, en fonction de leurs situations respectives, des objectifs intermédiaires qui leur permettront d'atteindre les objectifs fixés à l'échelle mondiale. Par ailleurs, de graves disparités sexospécifiques et géographiques persistent dans les quatre domaines prioritaires abordés ci-dessus. Étant donné que les données permettant de suivre les progrès accomplis au titre des objectifs et cibles prévus correspondent généralement à des moyennes nationales, elles peuvent masquer de vastes écarts. On pourrait atteindre certaines des cibles prévues en se concentrant exclusivement sur les jeunes hommes ou les jeunes urbains. Il importe que les stratégies adoptées tiennent compte des groupes vulnérables. Outre les jeunes femmes et les jeunes des régions rurales, ces groupes comprennent les jeunes qui vivent dans des taudis, les jeunes handicapés, les jeunes issus de minorités ethniques, les jeunes migrants et les jeunes touchés par les conflits armés.

51. La dernière difficulté concernant la réalisation des objectifs et cibles prévus porte sur le processus de suivi. Une grande partie des données nécessaires à l'évaluation des progrès accomplis sont disponibles auprès des organisations internationales. Néanmoins, dans certains cas, les gouvernements ne disposent pas encore des données requises et doivent les rassembler, ce qui peut exiger des ressources et une aide supplémentaires pour renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistique. En outre, pour les données qui n'ont pas encore été traitées par un organisme central spécialisé, il faut désigner des services compétents et choisir des méthodes de collecte.

E. Recommandations

52. Divers engagements ont été pris par les gouvernements et la communauté internationale au cours des 12 dernières années pour assurer le bien-être des jeunes, mais on ne dispose pas de critères concrets permettant de déterminer si des progrès réels ont été accomplis. Les objectifs et cibles présentés dans ce rapport fournissent des critères quantitatifs pour redynamiser des activités et suivre les progrès réalisés dans quatre principaux domaines du Programme d'action mondial pour la jeunesse. Cela étant, l'Assemblée générale pourrait souhaiter examiner les recommandations ci-après :

a) Reconnaître que les divers pays sont à des stades différents d'élaboration de leurs politiques en faveur des jeunes et qu'ils ne doivent pas évaluer leurs progrès par rapport aux objectifs et cibles prévus mais plutôt sur la base d'initiatives nationales adaptées à leur situation particulière;

b) Décider d'adopter les objectifs et cibles proposés comme moyen de suivre les progrès réalisés par les jeunes pour ce qui est de leur aptitude à tirer parti de la mondialisation, ainsi que dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et la faim, de l'éducation et de l'emploi;

c) Encourager les gouvernements, avec la collaboration du système des Nations Unies, de la société civile, du secteur privé et d'autres acteurs pertinents, à élaborer des politiques nationales en faveur des jeunes, dans le cadre des objectifs et cibles proposés en analysant les forces et les points faibles,

les possibilités et les risques éventuels au niveau national ou en utilisant d'autres méthodes ou techniques comparables;

d) Encourager les gouvernements à travailler avec les organisations dirigées par des jeunes ainsi qu'avec d'autres parties prenantes telles que le secteur privé, afin d'atteindre les objectifs et cibles prévus;

e) Inviter les gouvernements et la communauté internationale à recueillir en permanence des données sur les jeunes, ventilées par catégorie, dans les domaines prioritaires du Programme d'action mondial pour la jeunesse;

f) Inciter les pays à procéder à des échanges de bonnes pratiques pour déterminer les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs et cibles proposés en sachant que les politiques efficaces doivent être adaptées aux conditions nationales particulières;

g) Prier instamment les gouvernements et la communauté internationale de se doter des capacités institutionnelles et des mécanismes nécessaires pour promouvoir les objectifs et cibles visés dans le présent additif, ainsi que les objectifs du Programme d'action mondial pour la jeunesse.
